

Thème pour la Journée mondiale de prière
pour la sanctification des prêtres

- 27 juin 2003 –

Solennité du Sacré-Cœur de Jésus

L'Eucharistie et le prêtre :

Inséparablement unis par l'Amour de Dieu

Du Vatican, le 31 mai 2003

Fête de la Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie

Prot. N. 20031077

Excellence Révérendissime,

lors de la prochaine journée mondiale de prière pour la sanctification des prêtres, notre Dicastère désirerait puiser dans la récente Encyclique *Ecclesia de Eucharistia* - que le Saint-Père Jean-Paul II a voulu donner à l'Eglise et aux prêtres cette année, à la place de la lettre qu'il leur adressait habituellement le Jeudi Saint.

On a donc pensé, dans la ligne de ce précieux texte, à vous inviter à faire en sorte que cette prochaine journée de sanctification soit vécue avec intensité, dans un climat de prière et d'adoration autour du mystère du Très Saint Sacrement, pour faciliter aux prêtres et aux fidèles cet " *émerveillement eucharistique* " dont parle le Saint-Père en disant qu'il " *doit toujours envahir l'Eglise rassemblée dans la célébration eucharistique. Mais de façon spéciale, il doit accompagner le ministre de l'Eucharistie* " (*Ecclesia de Eucharistia*, n. 5).

La prochaine journée mondiale – qui peut éventuellement se célébrer à une date qui convienne mieux à chaque circonscription ecclésiastique – tombe officiellement lors de la solennité du Sacré-Cœur, le vendredi 27 juin ; ce peut être l'occasion de contempler la Très Sainte Eucharistie comme un Sacré-Cœur vivant et véritable du Christ, qui offre le don de son amour miséricordieux en premier lieu à ses prêtres bien-aimés.

On souhaite donc que cette journée, y compris à travers une adoration prolongée du Saint-Sacrement, puisse contribuer à redécouvrir la Messe comme sacrifice, et à redécouvrir là notre identité et le ministère qui en découle.

A cette occasion la Congrégation a préparé une lettre aux prêtres (cf. P.J.), comme instrument de réflexion et pour approfondir quelques clefs de lectures de cette précieuse encyclique.

Les Ordinaires pourront s'en servir – s'il le jugent utile – ou s'en inspirer ; quoi qu'il en soit, ils chercheront à la faire connaître à chaque prêtre, tant diocésain que membre d'un Institut de vie consacrée.

Pour finir il est souhaitable que, grâce à la charité pastorale de Votre Excellence, différentes réalités diocésaines puissent être sensibilisées à la promotion et à la célébration de cette journée de prière : par exemple, les communautés paroissiales, les monastères de clôture, les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie Apostolique, ainsi que les Mouvements, les Associations, les Confraternités, les divers groupes ecclésiaux, etc...

En vous remerciant pour tout ce que vous ne manquerez pas de mettre en œuvre dans ce but, je profite volontiers de l'occasion pour vous renouveler l'expression très respectueuse de mon plein dévouement dans le Seigneur.

(P.J.)

A leurs Excellences les Ordinaires

En leur siège

Le prêtre, responsable de l'Eucharistie

La fête du Sacré-Coeur de Jésus nous invite à contempler l'amour qui jaillit de la source inépuisable du Christ, et qui se répand sur toute l'humanité, à travers " le

don par excellence " qu'est l'Eucharistie. La dernière Encyclique de Jean-Paul II attire notre attention sur la valeur de ce don, absolument exceptionnel. Ce don divin nous a été destiné, à nous les prêtres, d'une façon très particulière, et par notre manière de l'accueillir, nous portons la responsabilité de l'efficacité de l'Eucharistie dans le monde.

Le cri de la foi

En toute célébration eucharistique, après avoir consacré le pain et le vin pour qu'ils deviennent le corps et le sang du Christ, le prêtre s'exclame : " Mystère de la foi! " C'est une merveille qui suscite l'adoration, même si pour les yeux terrestres rien ne semble changé. Dans l'encyclique le Pape exprime son désir de se mettre avec nous " en adoration devant ce Mystère: grand Mystère, Mystère de miséricorde " (11). Il ajoute: " Que Jésus pouvait-il faire de plus pour nous? Vraiment, dans l'Eucharistie, il nous montre un amour qui va " jusqu'à l'extrême " (cf. Jn 13,1), un amour qui ne connaît pas de mesure. "

La Messe est mémorial du sacrifice de la croix. " L'Eglise vit continuellement du sacrifice rédempteur, et elle y accède non seulement grâce à un souvenir plein de foi, mais aussi par un contact actuel, puisque ce sacrifice redevient présent, en se perpétuant sacramentellement, en toute communauté qui l'offre par la main du ministre consacré. De cette façon, l'Eucharistie applique aux hommes d'aujourd'hui la réconciliation obtenue une fois pour toutes par le Christ pour l'humanité de tous les temps. En effet, " le sacrifice du Christ et le sacrifice de l'Eucharistie sont un unique sacrifice " (12).

L'Eucharistie est sacrifice au sens propre, et en premier lieu elle est don du Christ à son Père: " sacrifice que le Père accepta, en répondant à cette donation totale de son Fils, qui se fit "obéissant jusqu'à la mort" (Phil 2,8), par sa donation paternelle, c'est-à-dire par le don de la vie nouvelle et immortelle dans la résurrection. En donnant son sacrifice à l'Eglise, le Christ a aussi voulu faire sien le sacrifice spirituel de l'Eglise, appelée à s'offrir également elle-même, avec le sacrifice du Christ ". (13)

Plus spécialement, le Souverain Pontife souligne que " le sacrifice eucharistique rend non seulement présent le mystère de la passion et de la mort du Sauveur, mais aussi le mystère de la résurrection dans lequel le sacrifice trouve son couronnement. C'est en tant que vivant et ressuscité que le Christ peut se faire dans l'Eucharistie " pain de vie " (Jn 6,35.48), " pain vivant " (Jn 6,51).

L'offrande du sacrifice est donc source d'une vie nouvelle. L'efficacité salvatrice du sacrifice se réalise en plénitude dans la communion: " nous recevons celui-là même qui s'est offert pour nous, son corps qu'Il a livré pour nous sur la Croix, son sang qu'il a versé pour une multitude, en rémission des péchés " (Mt 26,28).

" À travers la communion à son corps et à son sang, le Christ nous communique aussi son Esprit " (17). " À nous, qui nous nous nourrissons du corps et du sang de ton Fils, donne la plénitude de l'Esprit Saint, pour que nous devenions dans le Christ un seul corps et un seul esprit. Ainsi, par le don de son corps et de son sang, le Christ augmente en nous le don de son Esprit, déjà répandu dans le Baptême et donné comme "sceau" dans le sacrement de la Confirmation ".

En outre les paroles " Jusqu'à ce que tu viennes " nous donnent l'occasion de mieux découvrir les perspectives eschatologiques de l'Eucharistie: " L'Eucharistie est tension vers le but, avant-goût de la joie plénière promise par le Christ (cf Jn 15,11); en un certain sens, elle est anticipation du Paradis, " gage de la gloire future ".

Ces perspectives, qui ouvrent à la communion avec l'Eglise du ciel – nous devons toujours l'avoir présente à l'esprit et au cœur – peuvent sembler encore très lointaines, mais elles stimulent " notre sens de responsabilité envers cette terre ", " en jetant une semence de vivante espérance dans le dévouement quotidien de chacun à ses propres tâches " (20).

L'appel au sens de la responsabilité vaut pour tous. Il résonne plus particulièrement chez nous, les prêtres. Toute célébration eucharistique est destinée à réveiller la conscience de ceux qui y participent. Pour le prêtre, elle réveille sa responsabilité envers un monde qui doit être transformé, transfiguré par l'Eucharistie. En prononçant ou en entendant ces mots: " Mystère de la foi ", le prêtre comprend mieux que ce cri de la foi le pousse vers un monde où le Christ opère des merveilles, et où il veut étendre son royaume.

Il reçoit une nouvelle lumière sur la mission sacerdotale qui lui a été confiée, et sur le rôle qu'il doit tenir afin que la puissance de l'Eucharistie produise tous ses effets dans chaque existence humaine. Il est responsable d'édifier une nouvelle société dans le Christ. Et plus particulièrement, il peut donner un témoignage de foi en cette présence nouvelle qui jaillit de chaque consécration qui change le pain et le vin dans le corps et le sang du Seigneur.

La merveille de cette présence ouvre la porte, dans l'âme du prêtre, à une nouvelle espérance qui va bien au-delà de tous les obstacles qui s'accumulent sur le chemin de son ministère, souvent en butte à diverses luttes et épreuves.

Édification de l'Eglise et adoration contemplative

L'encyclique désire montrer toute la richesse spirituelle de l'Eucharistie; d'une part elle en souligne l'apport essentiel pour édifier l'Eglise, et d'autre part elle ne manque pas d'attirer l'attention sur la valeur du culte de la présence réelle en-dehors de la messe.

Vatican II, en continuité harmonique avec le magistère précédent, a rappelé que la célébration eucharistique est au centre du processus de croissance de l'Eglise. Le Concile explique comment le royaume du Christ grandit dans le monde: " Chaque fois qu'est célébré sur l'autel le sacrifice de la croix par lequel le Christ, notre agneau pascal, a été immolé (1 Cor 5,7), a lieu l'oeuvre de notre rédemption. Et en même temps, avec le sacrement du pain eucharistique, on représente et on produit l'unité des fidèles qui constituent un seul corps dans le Christ " (cf. 1 Cor 10,17).

Dès l'origine, on remarque une influence causale de l'Eucharistie sur le développement de l'Eglise, comme la dernière Cène le montre avec évidence: les gestes et les paroles de Jésus " posaient les fondations de la nouvelle communauté messianique, le Peuple de la nouvelle alliance ". " Dès lors, jusqu'à la fin des siècles, l'Eglise s'édifie grâce à la communion sacramentelle avec le Fils de Dieu immolé pour nous " (21).

Le rôle constructif du prêtre apparaît dès lors : il est engagé par le Christ dans la plus importante des oeuvres de transformation du monde, qui se réalise avec la puissance de l'Eucharistie. À ce rôle est liée également une autre tâche du prêtre, celle d'accueillir la présence eucharistique avec un regard contemplatif d'adoration, et avec des égards d'extrême délicatesse.

" Le culte rendu à l'Eucharistie en-dehors de la messe, dit l'encyclique, est d'une valeur inestimable dans la vie de l'Eglise " (25). La responsabilité du prêtre dans ce culte est rappelée ainsi: " Il revient aux Pasteurs d'encourager, y compris par leur témoignage personnel, le culte eucharistique, particulièrement les expositions du Saint-Sacrement, ainsi que la pause adorante en face du Christ présent sous les espèces eucharistiques ".

Le Pape n'encourage pas seulement tout prêtre à rendre ce témoignage, mais lui même nous communique son propre témoignage: " il est beau de s'attarder avec Lui (le Seigneur), et, penchés sur sa poitrine comme le disciple préféré (cf. Jn 13,25), d'être touchés par l'amour infini de son coeur. Si, à notre époque, le christianisme doit surtout se distinguer par son "art de la prière", comme ne pas ressentir un besoin renouvelé de demeurer longuement en conversation spirituelle, en adoration silencieuse, en attitude d'amour, devant le Christ présent dans le Saint-Sacrement? Combien de fois, chers frères et sœurs, j'ai fait cette expérience, et j'en ai reçu force, consolation et soutien " !

Il s'agit d'une expérience vivement recommandée par le Magistère constant, comme par l'exemple de très nombreux Saints. Le témoignage personnel du Vicaire du Christ encourage tous les prêtres, lecteurs de l'Encyclique, à faire connaître et apprécier les moments secrets de grâce que procure l'adoration du Saint-Sacrement. L'Eucharistie devient ainsi source d'une contemplation sanctifiante et fructueuse.

Eucharistie et sacerdoce ministériel

Le sacrifice eucharistique a un besoin absolu du sacerdoce ministériel.

L'Encyclique rappelle que pour la célébration eucharistique le sacerdoce commun ne suffit certes pas. Selon le Concile Vatican II, " les fidèles, en vertu de leur sacerdoce royal, concourent à l'oblation de l'Eucharistie ", mais c'est le prêtre ministériel qui " accomplit le sacrifice eucharistique en la personne du Christ, et qui l'offre à Dieu au nom de tout le peuple " (LG 10). Ce ministère implique la succession apostolique, " c'est-à-dire la série ininterrompue, remontant jusqu'aux origines, des ordinations épiscopales valides " (28). L'expression " en la personne du Christ " signifie : " dans l'identification spécifique et sacramentelle avec le Prêtre Souverain et Eternel, qui est l'auteur et le principal sujet de son propre sacrifice, dans lequel en vérité personne ne peut le remplacer " .

" L'assemblée qui se réunit pour la célébration de l'Eucharistie a absolument besoin d'un prêtre ordonné qui la préside pour pouvoir être vraiment une assemblée eucharistique: et d'autre part elle n'est pas en mesure de se donner à elle-même le ministre ordonné. Celui-ci est un don qu'elle reçoit à travers la succession épiscopale qui remonte aux Apôtres. C'est l'Évêque qui, par le sacrement de l'ordre, constitue un nouveau prêtre en lui conférant le pouvoir de consacrer l'Eucharistie " .
(29)

La nécessité d'un ministre ordonné est un problème dans les relations oecuméniques. " Les communautés ecclésiales séparées de nous, dit Vatican II (*Unitatis Redintegratio*, 22), bien qu'il leur manque la pleine unité avec nous, et bien que nous croyons qu'elles n'ont pas conservé la substance authentique et intégrale du Mystère eucharistique - spécialement parce qu'il leur manque le sacrement de l'Ordre – professent cependant dans la Sainte Cène, quand elles font mémoire de la mort et de la résurrection du Seigneur, que dans la communion du Christ la vie est signifiée, et elles attendent sa venue glorieuse. "

Cette règle s'impose donc : " Les fidèles catholiques, tout en respectant les convictions religieuses de leurs frères séparés, doivent s'abstenir de participer à la communion distribuée dans leurs réunions, pour ne pas avaliser une ambiguïté concernant la nature de l'Eucharistie, et, par conséquent, manquer au devoir de témoigner avec clarté de la vérité " (30).

" De même, on ne peut envisager de remplacer la Messe dominicale par des célébrations oecuméniques de la Parole ou par des rencontres de prière en commun avec des chrétiens membres desdites communautés ecclésiales, ou par la participation à leur service liturgique " .

Dans les communautés catholiques, le manque de prêtres peut empêcher la célébration eucharistique. L'Encyclique fait comprendre " combien est douloureuse et anormale la situation d'une communauté chrétienne qui, tout en se présentant comme une paroisse de par le nombre et la variété de ses fidèles, manque cependant d'un prêtre pour la guider... Quand la communauté est privée du prêtre,

on cherche à juste titre à y remédier en quelque sorte, afin que les célébrations du dimanche se poursuivent, et les religieux et les laïcs qui guident leurs frères et leurs soeurs dans la prière exercent de manière louable le sacerdoce commun de tous les fidèles, fondé sur la grâce du Baptême. Mais de telles solutions ne doivent être considérées que comme provisoires, tant que la communauté est dans l'attente d'un prêtre ". (32)

À cette situation il n'y a qu'un remède : " le caractère sacramentellement incomplet de ces célébrations doit avant tout inciter l'ensemble de la communauté à prier avec plus de ferveur, pour que le Seigneur envoie des ouvriers dans sa moisson (cf. Mt 9,38); et cela doit ensuite la stimuler à mettre en œuvre tous les éléments constitutifs d'une pastorale des vocations adaptée, sans céder à la tentation de chercher des solutions dans l'affaiblissement des qualités morales et formatives requises de la part des candidats au sacerdoce. "

Devant les communautés qui ne peuvent pas assurer la célébration eucharistique par manque de prêtre, le prêtre devient plus conscient de la valeur de son engagement et de la nécessité de sa présence. Il doit aussi être convaincu que c'est avant tout par la prière, et par la claire adhésion à son identité ontologique – qui se manifeste forcément extérieurement – qu'il est responsable de la naissance, de la croissance et de la fidélité des vocations sacerdotales. Par son témoignage d'adhésion motivée et joyeuse à son identité, et par son action apostolique, il peut contribuer à l'efficacité de la pastorale des vocations; même si d'autres se consacrent à cette pastorale, tout prêtre est tenu de favoriser personnellement la multiplication des vocations.

Eucharistie et communion ecclésiale

L'encyclique développe dans un chapitre spécial le thème de la communion ecclésiale. C'est un sujet central, parce que tout le but du document est de mettre en évidence la contribution de l'Eucharistie à l'édification et à la croissance de l'Eglise. La communion qui caractérise l'Eglise doit être comprise dans son sens plus profond : " L'Eglise, tandis qu'elle est ici en pèlerinage sur la terre, est appelée à maintenir et à promouvoir aussi bien la communion avec Dieu Trinité que la communion entre les fidèles " (34). " L'Eucharistie apparaît comme le sommet de tous les sacrements en ce qu'elle porte à sa perfection la communion avec Dieu le Père grâce à l'identification à son Fils unique par l'oeuvre de l'Esprit Saint. " " Dieu s'unit à nous de l'union la plus parfaite. C'est bien pour cela qu'il convient de cultiver dans l'âme le désir constant du Sacrement de l'Eucharistie ".

La communion ecclésiale de l'assemblée eucharistique est communion avec son propre Évêque, principe visible et fondement de l'unité dans son Eglise particulière; elle est aussi communion avec le Pontife Romain, et nous pouvons ajouter: avec l'Ordre épiscopal, avec tout le clergé et avec le peuple entier (39).

Parmi les conséquences de cette communion, nous devons remarquer une ouverture plus ample dans le domaine oecuménique, due au fait que les frères orientaux séparés sont plus proches de l'Eglise catholique. Quand ils demandent spontanément à recevoir l'Eucharistie de la part du ministre catholique, en étant bien disposés, il faut accéder à leur requête, et la réciproque est possible.

" C'est un motif de joie, dit l'encyclique *Ut unum sint*, de rappeler que les ministres catholiques peuvent, en certains cas particuliers, administrer les sacrements de l'Eucharistie, de la Pénitence, de l'Onction des malades, à d'autres chrétiens qui ne sont pas en pleine communion avec l'Eglise catholique... " (56), et réciproquement.

Cette disposition n'entend pas réaliser une intercommunion, mais pourvoir à un besoin spirituel grave pour le salut éternel de fidèles particuliers. Il suffit qu'il y ait un accord suffisant sur la doctrine de l'Eglise et sur celle de l'Eucharistie.

Avec la foi de Marie

Nous ne pouvons pas nous étonner qu'à la fin de l'encyclique, le Pape tourne notre regard vers la Bienheureuse Vierge Marie.

Si l'Eucharistie est mystère de la foi, ce mystère a été proposé à la foi de Marie et il a reçu de sa part l'accueil le plus parfait. En partageant sa foi avec nous autres prêtres, Marie nous aide à assumer notre responsabilité dans la diffusion de l'Eucharistie pour la vie de l'Eglise, et elle nous exhorte ainsi : " Faites tout ce qu'il vous dira " (Jn 2, 5)